



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h40

DATE DE CONVOCATION
02/12/2025

AFFICHAGE LE
28/12/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 décembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin.

Excusés : Lucie Jurcevic, Florence Collino, Audrey Tétart.

Absent : Hervé Lacroix.

Pouvoirs : Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Audrey Tétard à Gérard Dèque et Florence Collino à Samuel Péridy

Secrétaire : Bénédicte LAVIER

ECHANGES TERRAINS – RÉGULARISATION LECLOUX CHAZOT

Monsieur le Maire laisse la parole à Samuel Péridy, Premier adjoint, qui indique que le projet d'échange apparaît dans le cadre d'un projet de construction d'un garage et de régularisation d'une construction déjà édifiée, concernant la propriété située au 1 Place Bel Air, parcelle cadastrée AB 386, appartenant à M.LECLOUX et Me CHAZOT.

Un bâtiment déjà existant se situe en partie sur la parcelle C 624 appartenant à la commune de Métabief.



Le bornage de la parcelle AB 386, réalisé par le cabinet de géomètres experts, ABCD, a révélé que le bâtiment se situait bien pour partie sur la parcelle communale et que la haie délimitant la parcelle se situait sur l'emprise publique de l'avenue Reine des Prés.

M. LECLOUX et Me CHAZOT ayant pour projet la création d'un garage, dans la continuité de la construction existante (afin de respecter les règles de prospect de la zone U du PLU en vigueur) et ayant à cœur de régulariser la situation, on sollicité la commune afin de trouver une solution envisageable pour les deux parties.

Le dossier a été présenté à la commission urbanisme le 12/11/2024. A l'issue de celle-ci, voici la proposition émise par la commission et soumise à M.LECLOUX et Me CHAZOT (courrier établit le 21/05/2025):

- traiter la partie bord de voirie par une convention d'occupation du domaine public
- échanger les 20 m² appartenant à la commune (matérialisé en rose sur le plan ci-dessus) contre les 17 m² leur appartenant (matérialisé en bleu et en violet sur le plan ci-dessus) et proposer le versement d'une soulte pour les 3m² (représentant la différence entre les surfaces échangées). Le PV de bornage a été joint à la convocation du présent conseil.

Cette proposition a été validée par les propriétaires (mail du 02/06/2025)

Le Conseil Municipal a besoin de délibérer sur cette proposition. Si l'avis rendu est favorable, la commune prendra contact avec l'Office Notarial de Joux pour la suite de la procédure et la transcription de l'échange par acte notarié.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'échange de terrain ci-dessus mentionné et le versement de la soulte pour les 3 m² restant à 200 € le m².***
- dit que les frais de notaire et frais de bornage sont à la charge du demandeur***
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE



**Mairie de Métabief
16 rue du village - 25 370 METABIEF
Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22
Mail : mairie@metableif.fr**